

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-1815

présenté par  
Mme Mette

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	20 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	20 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>20 000 000</b>	<b>20 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a été travaillé en collaboration avec les acteurs locaux de la prévention des incendies, notamment la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI). Son objectif est de rétablir 20 millions d'euros sur les 34 millions d'euros supprimés dans le PLF 2025, indispensables pour assurer les actions de prévention et de lutte contre les incendies de forêt.

La suppression totale de ces crédits mettrait en péril les capacités opérationnelles de la DFCI, un acteur clé dans la prévention des incendies. Ces feux, de plus en plus fréquents, sont amplifiés par le réchauffement climatique, comme en témoignent les incendies dévastateurs en Gironde en 2022.

Même avec une réduction du montant initial, il est crucial de soutenir les actions de prévention des incendies. Cette dotation permettra de financer des initiatives essentielles pour réduire le risque incendie, protéger nos forêts et éviter des coûts futurs liés à la lutte et à la réparation

En conséquence, et pour respecter les règles de recevabilité financière, cet amendement propose de procéder au mouvement de crédits suivant :

Il abonde, à hauteur de 20 000 000 euros, l'action 29.08 "Défense des forêts contre les incendies (DFCI)" du programme 149 "Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt" ; et il minore, à hauteur de 20 000 000 euros, le programme 215 "Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture".